

Données personnelles du/de la demandeur(se) de la carte principale et/ou Double Card

Madame Monsieur Titre: _____

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance

Adresse de domicile

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Pays _____

Etat civil _____

Lieu d'origine (CH) _____

Nationalité _____
(prière de joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité officielle avec photo)

Permis de séjour B C G Autre
(prière de joindre obligatoirement une copie du livret pour étrangers avec photo)

Téléphone privé _____

Téléphone prof. _____

Téléphone mobile _____

E-mail _____
(indispensable pour MyAccount et webmiles)

Pour la carte principale

Adresse de correspondance, si autre que l'adresse de domicile

Prénom/nom _____

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Pays _____

Langue de correspondance Français Deutsch Italiano English

Mes nom et prénom doivent être imprimés sur la carte de crédit comme suit:

(prénom/nom, max.19 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

(prénom/nom, max.19 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

Profession et situation financière du/de la demandeur(se) de la carte principale

Employeur _____

NPA/localité _____

Profession/fonction _____

Depuis

Situation

Employé Indépendant Retraité

Revenu annuel brut en CHF (env.) _____

Appartement/maison Locataire Propriétaire

Frais mensuels liés au logement en CHF _____

Choix du mode de paiement de la carte principale

Bulletin de versement CHF (BVR) ou bulletin de versement EUR/USD (IPI International Payment Instructions)

Je règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement.

Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de cette demande de carte. L'activation de l'option de paiement par acomptes n'aura lieu qu'après un examen de la capacité de crédit et confirmation de la part de Visa. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

Système de recouvrement direct LSV/Debit Direct (CHF/EUR)

Par la présente, je charge la banque mentionnée ci-dessous de payer à l'émettrice de cartes de crédit toutes les factures sur présentation des avis de débit correspondants. Je recevrai une facture mensuelle avant chaque débit.

Banque _____

NPA/localité _____

Numéro de compte _____

IBAN _____

Pour la Double Card

Adresse de correspondance, si autre que l'adresse de domicile

Prénom/nom _____

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Pays _____

Mes nom et prénom doivent être imprimés sur la carte de crédit comme suit:

(prénom/nom, max. 19 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

(prénom/nom/société max. 16 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

Choix du mode de paiement de la Double Card (a remplir impérativement car un décompte séparé sera établi)

Bulletin de versement CHF (BVR) ou bulletin de versement EUR/USD (IPI International Payment Instructions)

Je règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement.

Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de cette demande de carte. L'activation de l'option de paiement par acomptes n'aura lieu qu'après un examen de la capacité de crédit et confirmation de la part de Visa. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

Système de recouvrement direct LSV/Debit Direct (CHF/EUR)

Par la présente, je charge la banque mentionnée ci-dessous de payer à l'émettrice de cartes de crédit toutes les factures sur présentation des avis de débit correspondants. Je recevrai une facture mensuelle avant chaque débit.

Banque _____

NPA/localité _____

Numéro de compte _____

IBAN _____

Données personnelles du/de la demandeur(se) de la carte supplémentaire

Madame Monsieur Titre:

Prénom

Nom

Adresse de domicile

Rue/numéro

NPA/localité

Pays

E-mail

(indispensable pour MyAccount)

Date de naissance J J M M A A A A

Lieu d'origine (CH)

Nationalité

Langue de correspondance Français Deutsch Italiano English

Mes nom et prénom doivent être imprimés sur la carte de crédit comme suit:

_____ (prénom/nom, max. 19 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

_____ (prénom/nom, max. 19 caractères, espaces inclus, sans trémas/accents)

Profession et situation financière du/de la demandeur(se) de la carte supplémentaire (à compléter obligatoirement en cas de décompte séparé)

Employeur

NPA/localité

Profession/fonction

Depuis J J M M A A A A

Situation

Employé Indépendant Retraité

Revenu annuel brut en CHF (env.)

Appartement/maison

Locataire

Propriétaire

Frais mensuels liés au logement en CHF

Choix du mode de paiement de la carte supplémentaire (à compléter obligatoirement en cas de décompte séparé)

Bulletin de versement CHF (BVR) ou bulletin de versement EUR/USD (IPI International Payment Instructions)

Je règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement.

Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de cette demande de carte. L'activation de l'option de paiement par acomptes n'aura lieu qu'après un examen de la capacité de crédit et confirmation de la part de Visa. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

Système de recouvrement direct LSV/Debit Direct (CHF/EUR)

Par la présente, je charge la banque mentionnée ci-dessous de payer à l'émettrice de cartes de crédit toutes les factures sur présentation des avis de débit correspondants. Je recevrai une facture mensuelle avant chaque débit.

Banque

NPA/localité

Numéro de compte

IBAN _____

Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon les art. 3 et 4 CDB)

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je déclare que les fonds versés à l'émettrice des cartes de crédit, servant au règlement des factures de la carte de crédit principale et, le cas échéant, de la carte supplémentaire, et/ou dépassant leur montant (veuillez cocher ce qui convient),

m'appartiennent exclusivement.

appartiennent conjointement à moi et au/à la titulaire de la carte supplémentaire.

appartiennent exclusivement au/à la titulaire de la carte supplémentaire.

appartiennent à la/aux personne-s ou société-s suivante-s:

Prénom, nom (év. société), date de naissance, nationalité, adresse de domicile/siège, pays

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je m'engage à communiquer tout changement dans les données indiquées à la banque ou à l'émettrice de cartes de crédit. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire A de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine encourue : peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Convention d'option de paiement par acomptes

Convention d'option de paiement par acomptes pour les titulaires des cartes de crédit de Visa Card Services SA (exclusivement pour le mode de paiement «Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes») entre Visa Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich, Suisse (ci-après «Viseca»), et le titulaire de carte qui choisit l'option de paiement par acomptes.

1. Conclusion de la convention d'option de paiement par acomptes

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention d'option de paiement par acomptes/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant l'option de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention d'option de paiement par acomptes prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'un double de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le double de la convention d'option de paiement par acomptes est remis au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chiffre 5 ci-après. La limite de crédit individuelle qui lui est accordée sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chiffre 6 ci-après demeure réservé.

2. Option de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt

En concluant la présente convention d'option de paiement par acomptes, Viseca accorde au titulaire de carte l'option de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part impayée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 14,93%. Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encaissement, conformément aux dispositions du chiffre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est débité. Tout ajustement du taux d'intérêt fait l'objet d'un avis écrit préalable au titulaire de carte.

3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement

En vertu de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à CHF 100.-, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement

Le titulaire de carte recourt à l'option de paiement par acomptes lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chiffre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chiffre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chiffre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 14,93%.

5. Capacité de crédit et information sur le crédit

Les renseignements fournis concernant la fortune et le revenu du titulaire de carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet

effet par la loi, comme le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Viseca est également autorisée à se procurer des renseignements auprès des offices publics ou de la Centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du titulaire de carte.

6. Révocation et résiliation

Le titulaire de carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention d'option de paiement par acomptes dans un délai de sept jours à compter de la réception du double de la convention d'option de paiement par acomptes. En outre, la présente convention d'option de paiement par acomptes s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit. Autrement dit, la convention d'option de paiement par acomptes est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de carte ou de Viseca. Tant le titulaire de carte que Viseca peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention d'option de paiement par acomptes avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention d'option de paiement par acomptes de la part du titulaire de carte ou de Viseca annule uniquement l'option de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable avec tous les droits et obligations qui en découlent. En cas de résiliation juridiquement conforme de la convention d'option de paiement par acomptes, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

7. Droit applicable

Toutes les relations juridiques de Viseca avec le titulaire de carte ayant trait à la présente convention d'option de paiement par acomptes sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Viseca demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

8. Stipulations spéciales

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Sont applicables par ailleurs les conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de Viseca, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi les consulter avant sur le site www.viseca.ch ou les commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention d'option de paiement par acomptes prévalent. Par la signature de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance des conditions précitées et les accepter.

Aperçu des cotisations et des prestations

Cotisation annuelle	Visa Platinum CHF CHF 500.- Visa Platinum EUR EUR 350.- Visa Platinum USD USD 400.-
Carte/s supplémentaire/s	Gratuit
Carte de remplacement	Gratuit, en règle générale dans les 2 jours ouvrables en Suisse et dans les 3 à 6 jours ouvrables à l'étranger
Taxe de blocage de la carte	Gratuit
Intérêt de crédit	14,93% (taux annuel effectif global)
Intérêt moratoire	14,93%
Frais de traitement en cas de retard de paiement	CHF 20.- par facture
Commission pour retrait d'espèces aux automates	2,5% min. CHF 5.-, EUR 3.50, USD 3.50 en Suisse 2,5%, min. CHF 10.-, EUR 7.-, USD 7.- à l'étranger
Commission pour retrait d'espèces aux guichets	4,0% dans le monde entier, min. CHF 10.-, EUR 7.-, USD 7.- en Suisse et à l'étranger
Conversion des monnaies étrangères	Cours des devises à la vente + frais de traitement 1,5%
Code NIP/Remplacement du NIP	Gratuit
Responsabilité en cas de vol/perte	Aucune franchise (CHF 0.-) pour le titulaire de carte en cas de déclaration immédiate et de respect de l'obligation de diligence (chiffres 3 et 4 des CG)
Consultation des transactions et du solde	service en ligne MyAccount gratuit
Envoi de factures papier	Gratuit
Frais pour envoi spécial de facture, carte, NIP	Gratuit
Frais pour le duplicata de factures, vues d'ensemble de transactions, justificatifs d'intérêts, etc.	Gratuit
Contestation injustifiée d'une transaction (chargeback)	Gratuit
Commande de justificatif (copie du justificatif d'achat)	Gratuit

Veillez compléter toutes les pages!

Extrait des conditions générales et signatures

Déclaration du/de la soussigné-e

Le/la soussigné-e **confirme** l'exactitude des informations données dans la présente demande et **autorise** Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de la demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution du contrat auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de la banque intermédiaire, d'agences d'informations économiques, de l'employeur, d'autres sociétés du groupe Aduno (www.aduno-gruppe.ch) ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation, IKO) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, le/la soussigné-e **libère** ces organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel.

Viseca Card Services SA peut refuser cette demande de carte sans donner de raisons. Dans ce cas, Viseca Card Services SA et les autres sociétés du groupe Aduno sont autorisées à proposer d'autres produits ou services au/à la soussigné-e (aussi à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus). Le/la soussigné-e peut révoquer cette autorisation par écrit à tout moment.

Viseca Card Services SA est habilitée à mandater des tiers **en Suisse ou à l'étranger** pour l'exécution entière ou partielle des services découlant de la relation contractuelle, y compris des programmes de primes (par exemple vérification de la demande, fabrication de la carte, services en ligne). Le titulaire **autorise** Viseca Card Services SA à mettre à disposition de ces tiers les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées et, pour cela, à également envoyer celles-ci à **l'étranger**. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres éventuelles parties contractantes respectent également de telles obligations.

Par sa signature sur la carte et/ou par l'utilisation de celle-ci, le/la soussigné-e confirme avoir lu, compris et accepté les **conditions générales d'utilisation des cartes de crédit et PrePaid de Viseca Card Services SA (conditions générales)**. Les conditions générales complètes sont remises au/à la soussigné-e avec la carte. Celles-ci peuvent également être commandées par téléphone au +41 (0) 58 958 80 00 ou consultées, de même que les taxes applicables à l'utilisation de la carte et à la relation contractuelle, sur www.viseca.ch. Le contrat est soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for judiciaire, ainsi que le lieu de poursuite pour les soussigné-e-s domicilié-e-s à l'étranger, sont à **Zurich**.

Lieu/date

Signature

Le/La demandeur(se) ou titulaire de la carte principale **doit toujours signer**

Signature

Le/La demandeur(se) ou titulaire de la carte supplémentaire **doit toujours signer en cas de demande**

Annexes (ne sera pas retournée)

L'auteur de la demande de la carte principale:

- Joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité (recto verso) avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission.
- Joindre une copie du permis de séjour avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission.
- Pour une limite globale supérieure à CHF 25 000.-: joindre une copie authentifiée du passeport ou de la carte d'identité recto verso (authentification par un notaire, la banque ou la Poste en CH ou FL).

L'auteur de la demande de carte supplémentaire:

- Joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité (recto verso) avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission.
- Joindre une copie du permis de séjour avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission.
- Pour une limite globale supérieure à CHF 25 000.-: joindre une copie authentifiée du passeport ou de la carte d'identité recto verso (authentification par un notaire, la banque ou la Poste en CH ou FL).

Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé, accompagné de la copie des pièces d'identité demandées, à:

Votre banque ou à Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, CH-8050 Zurich

Pour votre banque (ne pas remplir)

Client ID

Preferred Partner (indiquer impérativement le Client ID le cas échéant)

Date

IID demande GSS IID

Code solvabilité 1 2 3

Cotisation annuelle Default 01 Alternative 1^{re} année Années suivantes

Catégorie de client Default REG Alternative

LSV ID VIPLA (pour CHF) LSV ID VPEUR (pour EUR)

DIP DIS

Nom/lieu, banque/intermédiaire

DIC Réf. n°

Personne à contacter

Téléphone

Timbres/signatures autorisées

Identification effectuée conformément à la CDB

PEP

Examen de la capacité de crédit: positif négatif

effectué par Viseca



Viseca Card Services SA

Hagenholzstrasse 56

Case postale 7007

CH-8050 Zurich

Téléphone +41 (0)58 958 80 00

Fax +41 (0)58 958 80 01

Platinum Service Line +41 (0)800 752 846

www.viseca.ch